



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Corbreuse



Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CENTRE ESSONNE
CANTONS DE DOURDAN ET DE SAINT-CHÉRON**

Synthèse communale

CORBREUSE

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission
et **Suzanne Choureau**, stagiaire

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation de **Diane Bétored**, cartographe

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE.....	5
METHODOLOGIE	6
DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES.....	9
1. La commune au moment de l'établissement du premier cadastre parcellaire.....	9
2. Les facteurs d'évolution morphologique et spatiale	11
1. L'évolution démographique : une stagnation jusqu'à la fin du XXe siècle	11
2. L'extension du bâti : la priorité au pavillonnaire	12
3. La forme actuelle du village : des formes anciennes méconnaissables.....	14
4. Evolutions paysagères	15
1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain	15
2. Eléments marquants du paysage actuel.....	17
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL	19
1. Caractéristiques architecturales.....	19
2. Analyse typologique du bâti.....	20
1. Édifices publics, civils et religieux	20
2. Fermes	21
3. Maisons rurales	23
4. Pavillons et villas.....	24
3. Etat général du patrimoine	25
GLOSSAIRE	28

En couverture : vue du village et du château d'eau de la rue du Plessis depuis la rue du Trou des Saules

CORBREUSE

CANTON DE DOURDAN	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX	
POPULATION 2008 : 1689 hab. POPULATION 1946 : 426 hab. POPULATION 1821 : 546 hab.	

RECENSEMENT

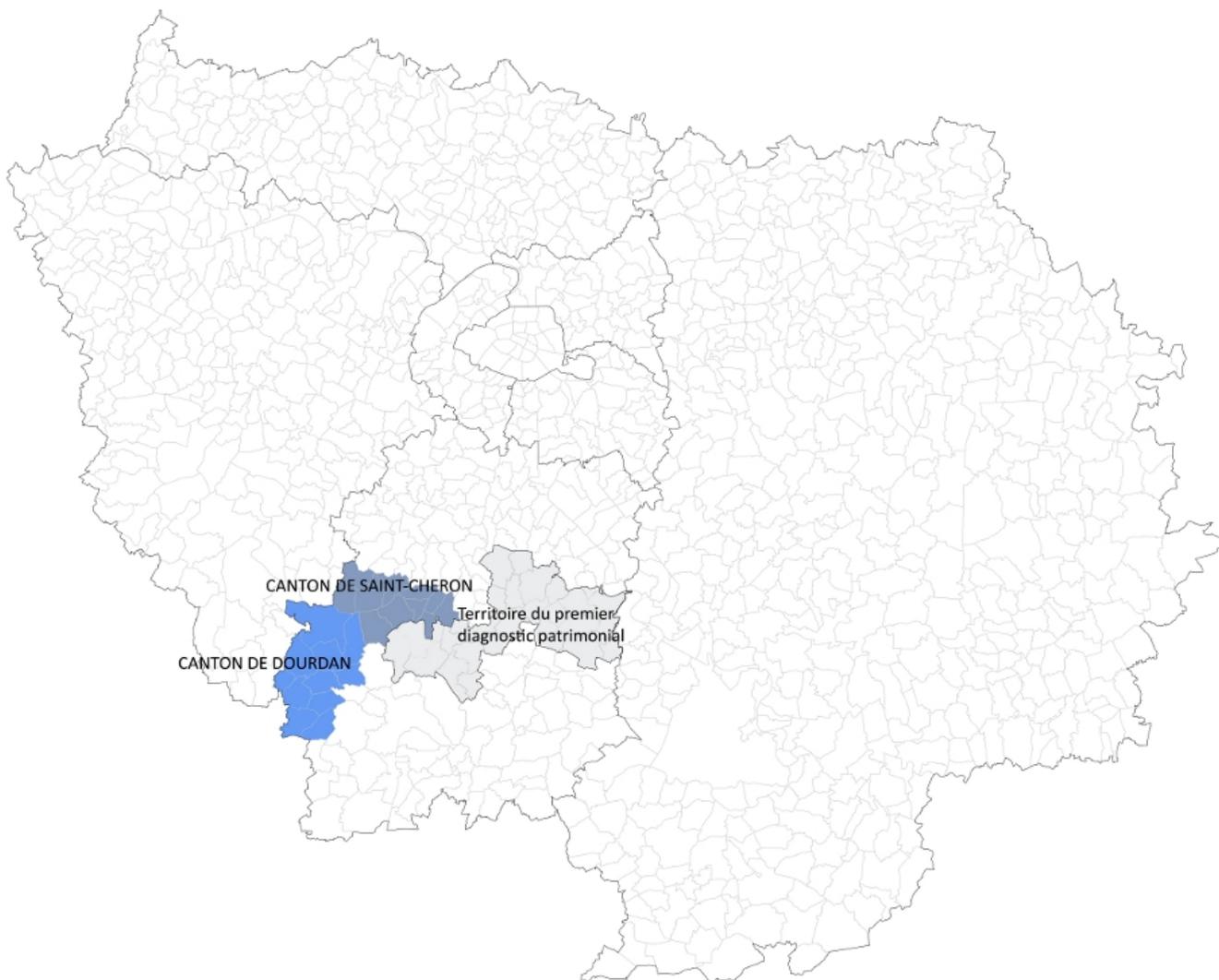
Nombre d'édifices recensés : 33			
Nombre d'édifices dénaturés : 72			
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :			
exceptionnel : 0	remarquable : 6	intéressant : 27	inaccessible : 0
Typologies architecturales dominantes :			
fermes	maisons rurales		

MORPHOLOGIE URBAINE

Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique		village-rue	habitat diffus	indéterminé
Hameaux :	pas de hameaux	un hameau		plusieurs hameaux	
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui		non		
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication		
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie			
Document d'urbanisme :	POS	PLU	SCOT	pas de document d'urbanisme	

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES MARQUANTES

silos, château d'eau et stade à l'entrée sud	taille du lotissement entre le village et la D5	petits collectifs récents en centre-bourg	paysage de plateau		
--	---	---	--------------------	--	--



Les diagnostics patrimoniaux du centre de l'Essonne dans leur contexte francilien

CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2008, une convention signée entre le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Ile-de-France a conduit à la réalisation d'un premier diagnostic patrimonial sur trois cantons du centre du département, Etréchy, Mennecy, Brétigny-sur-Orge. Menée en neuf mois sur vingt-neuf communes, cette étude a permis d'identifier 2 389 éléments patrimoniaux, de dessiner les principales caractéristiques du territoire et de mettre en lumière les transformations subies par le patrimoine architectural, soumis aux effets conjoints de la périurbanisation et de la déprise agricole.

L'une des préconisations du rapport final consistait à étendre le diagnostic patrimonial aux deux cantons adjacents afin d'obtenir une vision d'ensemble du centre de l'Essonne. Une nouvelle convention signée en 2010 entre le Département et la Région prévoit ainsi d'étudier les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

S'étendant sur 233,32 km² et comptant 42 641 habitants en 2008, ces deux cantons comprennent vingt-deux communes, dont trois (en italiques dans le tableau ci-dessous) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial en 2008, commandé par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse lors des études préalables à son extension.

CANTON DE DOURDAN	Authon-la-Plaine	CANTON DE SAINT-CHÉRON	<i>Angervilliers</i>
	Chatignonville		Boissy-sous-Saint-Yon
	Corbreuse		Breuillet
	Dourdan		Breux-Jouy
	La Forêt-le-Roi		<i>Le Val-Saint-Germain</i>
	Les Granges-le-Roi		Saint-Chéron
	Mérobert		<i>Saint-Cyr-sous-Dourdan</i>
	Plessis-Saint-Benoist		Saint-Maurice-Montcouronne
	Richarville		Saint-Sulpice-de-Favières
	Roinville		Saint-Yon
	Saint-Escobille		Sermaise

L'objectif de tels travaux est de proposer au département de l'Essonne et aux communes concernées un outil d'aide à la gestion du territoire : fournissant à la fois un état des lieux patrimonial et une analyse des évolutions touchant le bâti, ils donnent des clés pour la compréhension et l'appréhension des phénomènes urbains dans la zone concernée. Le diagnostic patrimonial peut ainsi servir de fondement à des projets de gestion raisonnée du bâti ou de renouvellement des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'ensemble des études menées sur le centre de l'Essonne permettront de fonder scientifiquement le choix d'une aire géographique plus précise sur laquelle pourra être mené un inventaire topographique du patrimoine. Il est en effet important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire : faute de temps, les analyses architecturales, typologiques et paysagères menées dans le cadre d'un diagnostic restent incomplètes, mais aussi superficielles, au sens où le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique, exhaustive et identique pour l'ensemble des communes concernées. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux sur le terrain ;
- restitution du travail de terrain et élaboration des documents de synthèse¹.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre. Comportant seize champs, cette fiche permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies².

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère d'ancienneté : la limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit 1945. Toutefois, les édifices postérieurs à cette date mais d'un intérêt patrimonial incontestable sont intégrés au diagnostic. Sont ensuite écartés de la sélection tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies ne correspondant ni au rythme, ni aux proportions de la construction d'origine. C'est malheureusement le cas de nombreux bâtiments ruraux, pourtant constitutifs de l'identité du territoire. En revanche, lorsque les altérations s'avèrent plus légères (disparition de l'enduit ou du décor, changement du type de couverture), l'élément est recensé mais sa transformation est signalée.

Les édifices retenus sont ensuite caractérisés par un type et un degré d'intérêt², qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géoréférencée des données.

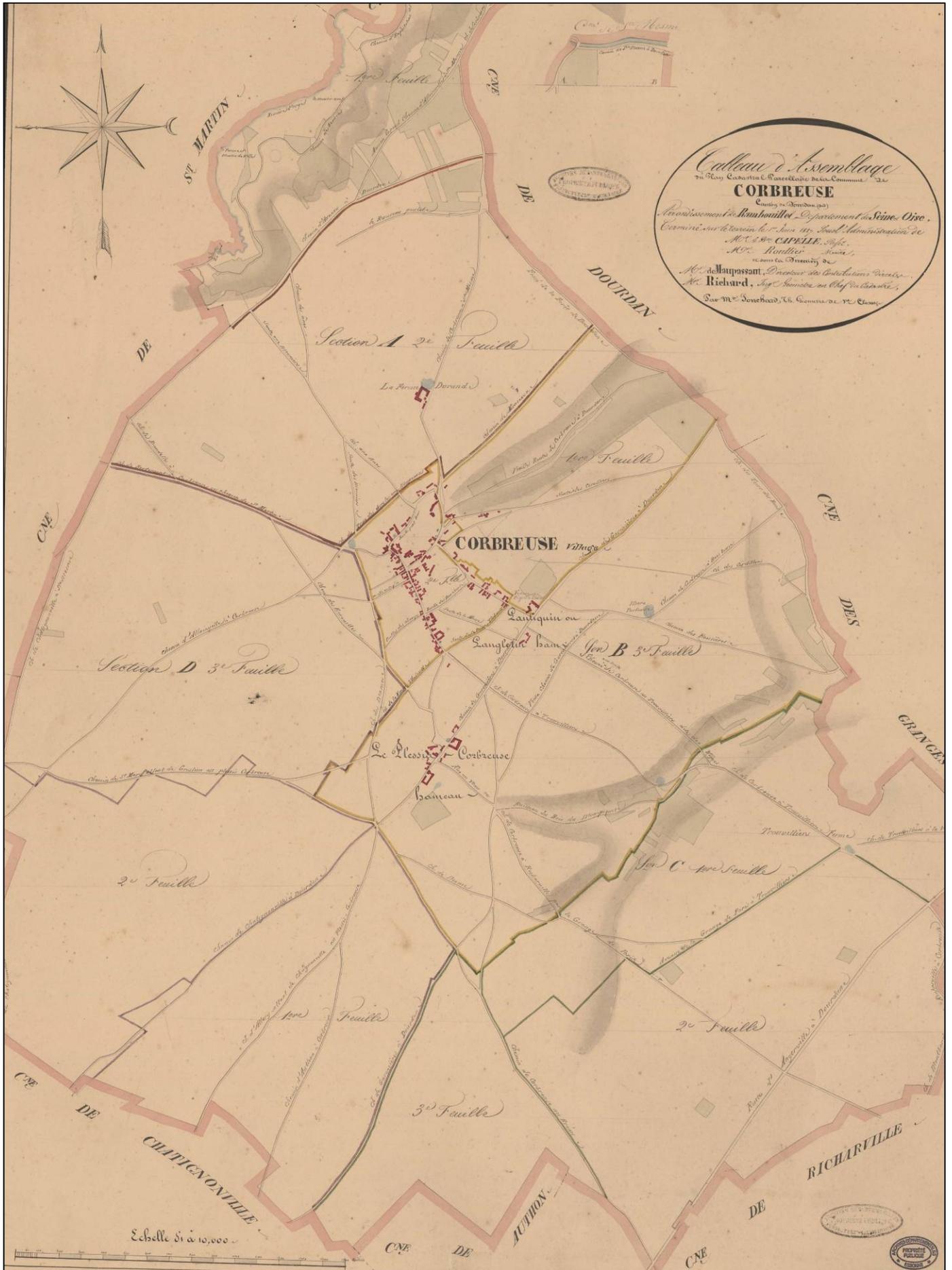
La synthèse du recensement par commune est accompagnée d'une analyse des principales caractéristiques du territoire et de ses évolutions. Les transformations liées aux changements d'usage des bâtiments sont particulièrement mises en lumière. Pour cette deuxième phase du diagnostic patrimonial du centre de l'Essonne, l'accent a davantage été mis sur l'étude des aspects paysagers liés au patrimoine et sur la définition de types architecturaux et de variantes.

¹ La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

² On en trouvera la définition dans le glossaire se trouvant à la fin de chaque synthèse.

ADRESSE:				N° Fiche:				
Pré-inventaire :		OUI	NON	X				
				N° de photo :				
TYPLOGIE								
maison rurale	pavillon	maison de bourg	immeuble	puits	mairie	église		
cour commune	villa	maison à boutique	gare	moulin	école	monument aux morts		
petite ferme	maison de notable	maison de bourg à porte charretière	variantes notables :		autre:			
ferme	château	maison d'artisan						
Datation:				1ère moitié 20ème siècle	Date portée	Signature:		
Implantation:		village / bourg	hameau / lieu-dit		isolé			
MATERIAUX DE COUVERTURE								
tuiles mécaniques		tuiles plates	ardoises	autre:		épis de faitage tuiles de rive		
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE					
communs	colombier	puits	Pierre de taille	grès	meulière	enduit		
annexes	four		moellons	calcaire	briques			
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES								
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:		
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteaux brique-métal	modénature	décor briques			
INTERET								
architectural		morphologique		urbain	pittoresque	historique		
DEGRE					Transformations de surface			
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON			
				fenêtres pvc		enduit gratté		
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:					velux	garage		
					ouvertures reprises :			
					autre :			

Fiche de recensement utilisée lors des enquêtes de terrain



Feuille d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Corbreuse (1827) © A.D. 91

DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES

Situé à quelques kilomètres au sud du chef-lieu de canton, le territoire de la commune de Corbreuse marque la lisière entre l'extrémité nord-ouest du plateau de Beauce et la forêt domaniale de Dourdan. Son relief, majoritairement celui d'un plateau, est cependant entamé par trois dépressions de direction sud-ouest – nord-est qui s'enchaînent du nord au sud : la vallée de l'Orge, celle du ruisseau des Garancières par laquelle passait l'ancienne route de Corbreuse à Dourdan, et enfin, la vallée Bourreau, entièrement sèche. Les altitudes varient donc entre 104 et 160 mètres ; mais le village, pour sa part, est implanté exclusivement sur le plateau, à une altitude moyenne de 155 mètres. Les fonds des petites vallées et leurs coteaux accidentés ne sont ni bâtis, ni cultivés, en raison de l'escarpement : ces espaces forment donc des avancées boisées au sein du plateau, dont le sol principalement argilo-calcaire s'avère quant à lui propice aux cultures. On constate localement la présence de silex, de sables et de marne, cette dernière étant principalement exploitée pour l'amendement des terres : une ancienne marnière a ainsi été localisée au Plessis-Corbreuse, à l'est des dernières habitations.

Le site est occupé dès l'époque paléolithique ; des traces de villas gallo-romaines ont été repérées par prospection aérienne. Mais c'est surtout au Moyen Âge que se développent habitat et activités, à partir de l'autorisation donnée au chapitre Notre-Dame de Paris par Louis VI le Gros en 1116 d'implanter un village sur ces terres. Il s'agit alors d'un territoire boisé, que les habitants transforment par défrichement en espace agricole. A l'époque moderne, la commune est très touchée par la Fronde, au point qu'un hameau entier, nommé Allery et qui se serait situé au sud de l'actuelle ville, est détruit. Il en resterait aujourd'hui des vestiges, mais ceux-ci n'ont pas été localisés.

1. LA COMMUNE AU MOMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER CADASTRE PARCELLAIRE

Le village compte 546 habitants en 1821, à la veille de l'établissement du cadastre napoléonien.

Le bâti est alors groupé dans la portion centrale du territoire, entre les chemins de Saint-Martin et des Montceaux au nord, et le chemin de Garancières à Dourdan au sud. Seules deux fermes isolées, Durand au nord et Trouvilliers au sud, sont implantés à la périphérie de cet ensemble. Le réseau viaire est dense sur tout le territoire et se renforce autour du centre, jusqu'à former un maillage serré de routes, chemins et sentes – dont certaines subsistent encore aujourd'hui – qui convergent vers la rue principale. Par ailleurs, le cadastre napoléonien décrit un système hydrographique artificiel développé, composé majoritairement de mares et de canaux, qui compense l'absence de cours d'eau significatif. En effet, l'Orge, qui longe à l'extrémité septentrionale du territoire, ne peut tenir lieu de source d'approvisionnement, tandis que les ruisseaux des petites vallées sont généralement à sec. Par ailleurs, la composition du sol ne lui



permet pas de retenir les eaux de pluie. Les habitants ont pallié ce manque d'eau par le creusement de nombreuses mares, notamment en centre-bourg (voir l'extrait du cadastre napoléonien, ci-dessous). Certaines sont toujours en eau, à proximité du Trou des Saules, en direction du cimetière ou à l'entrée de l'ancien hameau du Plessis-Corbreuse (photographie page précédente), tandis que d'autres se laissent tout juste deviner grâce à la présence d'une légère dépression ou d'une végétation spécifique (ci-contre, au carrefour de la rue des Montceaux et du chemin des Ânes).



A la fin du XIXe siècle, la *Monographie de l'Instituteur*³ souligne encore les problèmes liés à l'approvisionnement en eau dans la commune, tant pour les hommes et les bêtes que pour les cultures. Pourtant, ce système hydrographique a été complété par le percement de plusieurs puits au cours du siècle : deux ont été creusés en 1865, Grande rue et rue d'Etampes, un troisième en 1895, à Monceaux. Cet ensemble a été remplacé au cours du XXe siècle par des châteaux d'eau : la commune en compte actuellement deux, construits à des époques différentes.



³ Les termes en italique suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire en fin de synthèse.

En 1827, le bâti du centre-bourg est organisé de manière assez lâche et aérée, avec une concentration cependant le long de l'actuelle rue de l'Orme Creux, aux alentours de l'église. Deux clos au cœur du village contraignent l'urbanisation et repoussent les constructions à leurs marges, créant de vastes espaces libres au centre du bourg : derrière l'église, le Clos de l'Hermitage, actuellement en cours de lotissement, et un peu plus au sud, le clos de Coignières, aujourd'hui construit. Aucune organisation du bâti ne se détache nettement : le parcellaire est mixte et les implantations des bâtiments par rapport à la rue sont très diverses.

La commune compte deux petits hameaux, situés sur la route de Garancières à Dourdan. Au sud, le Plessis-Corbreuse, qui s'organise autour de ce qui semble être deux grandes fermes, complétées par des unités de taille plus restreinte établies de l'autre côté de la voie. Plus au nord, le hameau de Lantiquin (ou Langletin) est composé d'unités bâties très modestes.

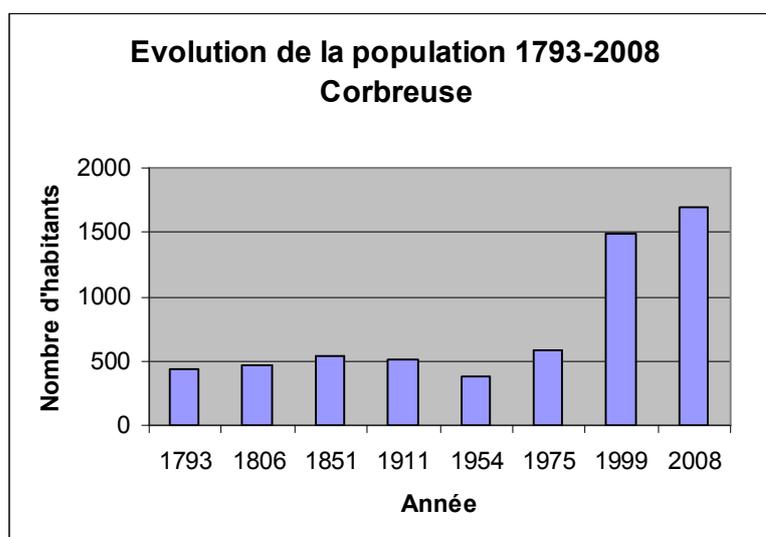


Pour l'ensemble de la commune, 25 bâtiments dont l'emprise au sol est antérieure à cette époque ont été recensés (pour un total de 33 éléments) ; il s'agit majoritairement de maisons rurales et de petites fermes. Les unités agricoles plus vastes ont fréquemment été détruites ou tout du moins fortement remaniées par la suite.

2. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE ET SPATIALE

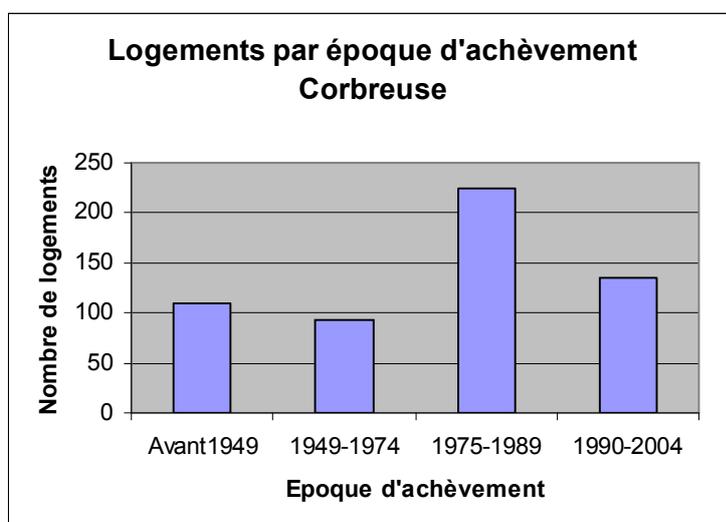
1. L'évolution démographique : une stagnation jusqu'à la fin du XXe siècle

La population de la commune se caractérise par sa stabilité globale jusqu'aux années 1980, alors que les communes proches, situées exclusivement sur le plateau, connaissent une forte baisse de leurs effectifs à partir du milieu du XIXe siècle, se poursuivant généralement jusque dans les années 1970. A la fin du XIXe siècle, la *Monographie de l'Instituteur* constate déjà cette tendance et signale seulement la présence, chaque année, de quelques saisonniers belges qui viennent à Corbreuse uniquement pour la moisson (la commune compte alors cinq grosses fermes et une trentaine de petites exploitations).



Aucun ne s'implante et cette migration ne laisse aucune trace dans les statistiques de recensement. L'instituteur insiste tout particulièrement sur les difficultés d'accès à la commune : elle n'est en effet desservie par aucune voie de grande communication, ni par le chemin de fer. Selon lui, cette situation nuit à l'installation de nouveaux habitants et à la construction de maisons de campagne par les Parisiens. C'est sans doute en partie ce problème d'accessibilité qui retarde par la suite à Corbreuse l'arrivée du phénomène de périurbanisation, sensible dans les autres villages du plateau à partir du début des années 1970. Ici, la reprise nette de la croissance de la population ne se fait qu'au cours des années 1980.

2. L'extension du bâti : la priorité au pavillonnaire



La construction de logements est continue depuis l'après-guerre. Elle connaît cependant un pic dans le dernier quart du XXe siècle, avec une construction cumulée de plus de 300 logements, concentrés au sud-ouest du village ancien, sous la forme de pavillons individuels accompagnés de jardins et d'équipements collectifs. Cette campagne d'urbanisation étend considérablement l'emprise du bâti sur le territoire et le marque

fortement tant dans son paysage que dans son organisation (voir ci-contre, la carte de l'extension du bâti entre 1951 et 2005, ainsi que, page 14, une orthophotographie représentant le grand lotissement pavillonnaire de la commune ; celui-ci se distingue nettement du bâti ancien par la couleur des toitures). Plus récemment, l'urbanisation du centre s'est poursuivie, sous la forme de lotissements pavillonnaires plus petits et de petits collectifs.

Page de droite : évolution des emprises foncières sur la moitié nord du territoire de la commune de Corbreuse entre 1951 et 2005

Légende :	
	Limites communales
	Emprise foncière en 1951



3. LA FORME ACTUELLE DU VILLAGE : DES FORMES ANCIENNES MÉCONNAISSABLES

De nombreux changements ont affecté la morphologie de la commune depuis l'établissement du cadastre napoléonien : des rues, notamment au sud de la commune, ont par exemple vu leur tracé modifié. Mais les changements les plus importants sont visibles au centre-bourg, tout autour de l'église, là où le bâti était particulièrement lâche : en effet, les vides ont disparu et ont été remplacés par du petit collectif, encore en construction au moment de l'enquête. Les domaines clos ont été lotis et une politique de densification du centre succède à l'étalement urbain des décennies précédentes. De manière globale, les volumes et gabarits du bâti ancien ont été respectés : il s'agit de petits bâtiments, ne comptant pas plus d'un étage carré (ci-dessous). Il s'agit toutefois d'une architecture et de matériaux standardisés (enduits, volets) qui ne sont pas spécifiquement adaptés à une commune dont le bâti ancien est encore fortement marqué par son ancienne vocation agricole, dans ses matériaux, ses formes et ses couleurs.



A la suite de ces transformations successives, le noyau ancien est devenu illisible ; par ailleurs, les anciens hameaux ont été absorbés par l'urbanisation. Avec l'étalement urbain des années 1980-2000, le centre de gravité du village lui-même s'est déplacé, pour se rapprocher de la départementale qui mène à Dourdan, devenue le nouvel axe majeur de la

commune. Celle-ci commence aujourd’hui à présenter les traits d’une commune périurbaine (ci-dessous) : chantiers de construction, matérialisés par la grue dans le paysage, pavillons neufs aux entrées de commune, équipements collectifs récents – ici, la maison de retraite privée du Colombier.



4. EVOLUTIONS PAYSAGÈRES

Selon l’Atlas paysager élaboré par l’IAURIF, le territoire de Corbreuse est intégralement compris dans la grande unité paysagère du plateau de Beauce, dans le sous-ensemble formé par la plaine d’Authon. Il s’agit donc, pour la majeure partie de la commune, d’un paysage de plaine agricole. Seuls le nord du territoire, les deux entailles formées par les petites vallées ainsi que le village, ponctué de nombreux arbres, offrent un horizon boisé.

1. D’hier à aujourd’hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain

Les cartes postales éditées dans la première moitié du XXe siècle, peu nombreuses pour la commune, ne représentent fréquemment que des édifices isolés dans un cadrage serré qui ne permet pas de rendre compte de leur contexte. On observe que, même dans les plans plus larges, ces bâtiments, qui sont alors pour la plupart récents – la nouvelle école, le château d’eau, la villa de la Grande-Rue – sont au cœur de la composition. Quelques-unes de ces scènes, une fois leur équivalent actuel mis en regard, permettent de dessiner quelques pistes d’évolution du paysage bâti.



La place qui se situe autour de l’église n’a pas été touchée par des changements majeurs. Les formes anciennes sont toujours présentes, de même que les rapports entre les vides et les pleins. On note seulement, outre un nouvel aménagement de la place, des modifications sur le bâtiment situé à droite, dont le pignon est aujourd’hui percé d’une fenêtre et flanqué d’un

petit apprentis. Les proches alentours de l'église se caractérisent en outre par l'absence totale de lignes électriques, une situation peut-être liée à l'inscription du lieu de culte à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.



En revanche, lorsqu'on tourne le dos à l'église, les lignes électriques et les antennes font leur apparition. Le carrefour a cependant conservé sa physionomie d'ensemble, renforcée par l'absence de marques de voirie au sol. Les deux bâtiments principaux ont eux-mêmes peu changé dans leur volumétrie. Des ouvertures ont néanmoins été modifiées.



Les décalages s'accroissent à mesure que l'on s'éloigne de l'église. La comparaison entre le cliché – pris avant 1907 – de ce qui s'appelait alors la Grande Rue et la photographie actuelle montre des modifications importantes du bâti : disparitions de bâtiments, de lucarnes, mais surtout transformation radicale de la villa située au premier plan : celle-ci a en effet perdu son décor d'origine, recouvert par un enduit lisse qui gomme les jeux de matière et de relief, mais s'est surtout vue accoler un bâtiment neuf (voir la photographie ci-contre), dont les formes, volumes et matériaux ne lui correspondent en rien et entament sa structure.



2. Éléments marquants du paysage actuel

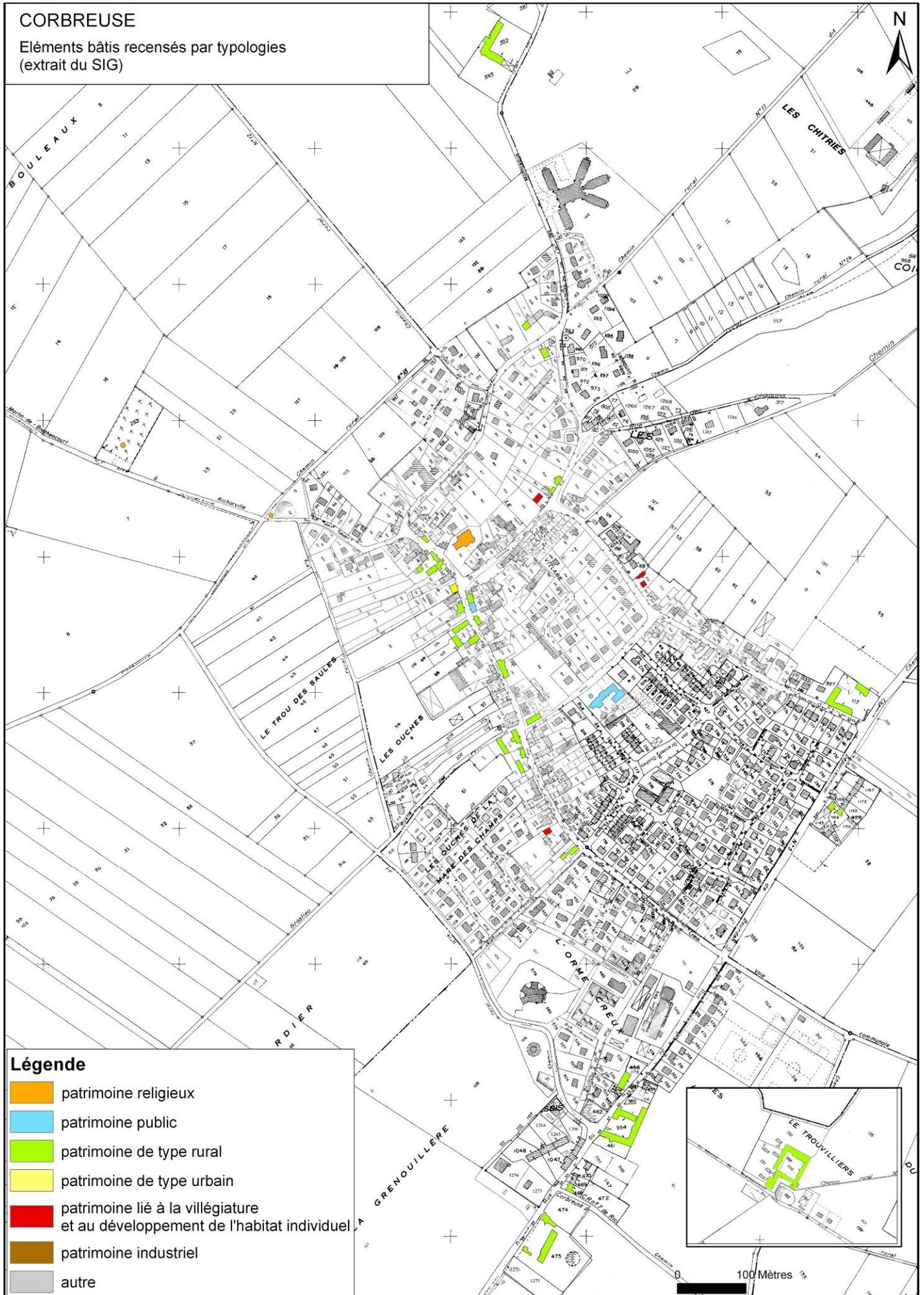
S'il reste à Corbreuse des traces des anciens usages (les quelques mares déjà évoquées, une sente en centre-bourg), le paysage de la commune est principalement marqué par des éléments récents, qui se distinguent par leur différence d'échelle par rapport à l'existant, qu'il s'agisse de l'emprise au sol des lotissements pavillonnaires (cf. page 14) ou de constructions verticales de grande hauteur. Le silo et le château d'eau situés le long de la D5 sont ainsi des repères visuels forts, que l'on arrive du sud-est ou du nord-ouest (ci-dessous). Le château d'eau, de construction récente, constitue ce que l'on peut appeler un « marqueur paysager », contrairement à celui qu'il a remplacé, aujourd'hui invisible à distance et intégré dans le village (rue des Montceaux).

Enfin, les nombreux pavillons qui entourent le centre ancien, visibles sur toutes les vues d'ensemble (cf. ci-dessous, mais aussi page 15), marquent aussi fortement le paysage.



CORBREUSE

Éléments bâtis recensés par typologies
(extrait du SIG)



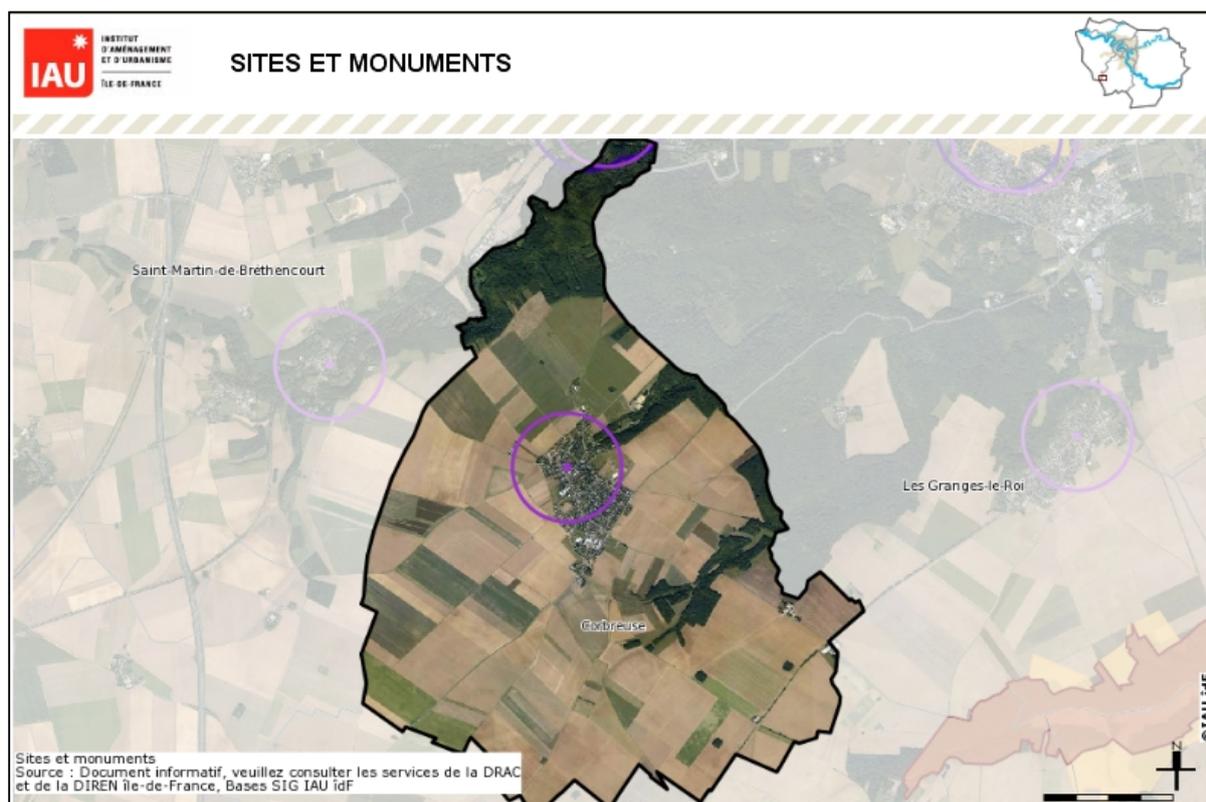
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

1. CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Corbreuse se caractérise par le contraste appuyé qui existe entre les typologies anciennes et les typologies récentes : si ce sont aujourd’hui les pavillons, construits dans le dernier quart du XXe siècle, qui dominent très nettement, ce sont en revanche les bâtiments ruraux, voire agricoles, qui sont majoritaires dans la structure de la commune avant 1945 – et qui ont donc été recensés. N’ont en effet été repérés que quatre pavillons, villas ou maisons de bourg. Cette prédominance du bâti de type rural s’explique par la vocation exclusivement agricole de la commune jusqu’au milieu du XXe siècle, date à laquelle elle devient un lieu de résidence. Le patrimoine recensé se situe essentiellement autour de l’église et le long de la rue de l’Orme Creux, avec quelques éléments dans les anciens hameaux.

Ces bâtiments ruraux sont majoritairement construits en moellons de calcaire, complétés par du silex et, dans une moindre mesure, par du grès. Il existait des carrières de pierre à bâtir sur le territoire de la commune, mais elles étaient déjà épuisées à la fin du XIXe siècle. Il est fort probable néanmoins qu’il s’agisse de la source d’approvisionnement pour la construction des bâtiments les plus anciens. Les marnes présentes en sous-sol n’ont semble-t-il pas été utilisées dans la construction (en mortier par exemple), mais plutôt pour amender les terres cultivées. Les enduits conservés sont principalement des enduits appliqués à pierre vue, c’est-à-dire qui laissent affleurer le gros-œuvre, tout en protégeant les joints. Les couvertures sont majoritairement de tuiles plates et d’ardoises.

La commune ne compte qu’un monument inscrit à l’inventaire supplémentaire des monuments historiques, l’église, dont la zone de protection est figurée sur la carte ci-dessous.



2. ANALYSE TYPOLOGIQUE DU BÂTI

	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Inaccessible	Total
Fermes	8	4	0	0	12
Maisons rurales	11	0	0	0	11
Edifices publics, civils et religieux	5	1	0	0	6
Pavillons et villas	2	1	0	0	3
Maisons de bourg	1	0	0	0	1
TOTAL	27	6	0	0	33

1. Édifices publics, civils et religieux

Nombre d'édifices recensés : 6

Remarquables : 1 (COR23 - église, rue de l'Orme Creux)

La mairie et l'école de Corbreuse ont été inaugurées en 1903, pour pallier l'exigüité des locaux antérieurs. Le bâtiment a été construit par l'architecte Eugène Vernholes sur un terrain acquis par la commune en 1898-99. Il existe toujours aujourd'hui : le fronton a néanmoins été repris et des extensions ont été ajoutées à l'arrière.

Le bâtiment qui abritait auparavant l'école de garçons est lui aussi toujours en place : situé rue de l'Orme Creux, il a depuis lors été transformé en habitation. Son volume le distingue néanmoins des autres bâtiments de la rue (ci-dessous à gauche). L'ancienne école de filles a elle aussi pu être localisée grâce aux renseignements fournis par la *Monographie de l'Instituteur*, écrite en 1899. Il s'agissait alors d'un petit corps de ferme loué par la commune. Aujourd'hui, ce bâtiment, situé non loin de l'école de garçons, est encore identifiable comme bâtiment rural et ne garde aucune trace de son utilisation scolaire (ci-dessous, à droite : les locaux scolaires se trouvaient dans la maison aux volets blancs).





L'église de la commune, placée sous le vocable de Notre-Dame, a été bâtie au XII^e siècle, puis agrandie au siècle suivant. Construite en moellons de calcaire et en grès taillé, elle se distingue des autres églises du canton par un aspect général moins massif – malgré ses contreforts – et son clocher plus élancé au toit en pavillon. La place qui l'entoure a été aménagée en 1899 à l'emplacement de l'ancien cimetière, déplacé dix ans plus tôt derrière le Trou des Saules. Le second bâtiment visible sur la photographie

ci-dessus date de la même époque et servait alors de remise pour la pompe à incendie et le corbillard. Aujourd'hui, il a semble-t-il été transformé en galerie.

Le presbytère en fonction à la fin du siècle dernier a lui aussi été localisé grâce à la *Monographie de l'Instituteur* : comme pour l'ancienne école de filles, il s'agissait sans doute aussi d'un bâtiment rural loué ou acheté pour cet usage. L'édifice actuel au 8 rue de l'Orme Creux n'en garde aucune trace visible.



Plusieurs croix en fer forgé ont enfin été recensées sur le territoire de la commune. Deux d'entre elles ne subsistent qu'à l'état de vestiges, plantées en terre dans le cimetière : il s'agit peut-être d'anciennes croix de carrefours récupérées à l'occasion d'aménagements de voirie. Une troisième croix, plus richement ouvragée, a été repérée au carrefour du Trou des Saules. Elle se distingue par la finesse de son décor et son état de conservation (ci-contre).

2. Fermes

Nombre d'édifices recensés : 12

Remarquables : 4 (COR01 – Trouvilliers ; COR12 – 38 rue de l'Orme Creux ; COR31 et COR33 – rue du Plessis)

Les *fermes** constituent à Corbreuse la typologie la plus représentée. On en distingue deux types principaux, en fonction de leur taille. Les grandes fermes sont les plus nombreuses (plus des deux tiers des exploitations agricoles recensées). La plupart d'entre elles s'organisent autour d'une cour fermée, le long de laquelle se situent les bâtiments d'exploitation et le logis, selon des implantations variables. Le logis est rarement sur rue : on le trouve plutôt en fond de cour ou construit latéralement. Il ne se distingue parfois que peu des bâtiments d'exploitation (COR33 – page suivante à gauche) ; le plus souvent, néanmoins, il s'en démarque par sa hauteur ou par le traitement, même sobre, de sa façade (COR28 – page suivante à droite).



Les grandes fermes à cour fermée les plus imposantes et les plus remarquables ne se trouvent pas dans le centre-bourg : elles sont isolées (ferme Durand, Trouvilliers) ou forment le cœur d'un hameau, comme au Plessis-Corbreuse où deux belles fermes sont implantées côte à côte.

Trois d'entre elles ont été qualifiées de remarquables. La ferme de Trouvilliers est la plus grande : située très à l'écart du village, elle comporte d'immenses bâtiments agricoles qui ferment une vaste cour de forme carrée, prolongée par une aile qui s'avance vers le sud. L'ensemble, couvert d'ardoises et de tuiles plates, est très sobre : les élévations en moellons de calcaire et pierre de taille ne comportent aucun ornement. A l'entrée de la ferme subsiste la mare, qui servait autrefois d'abreuvoir et de *pédiluve** pour les animaux de labour, et qui n'est plus utilisée aujourd'hui. Les deux fermes du Plessis-Corbreuse ont elles aussi été qualifiées de remarquables, principalement en raison de la conservation de leurs traits anciens. L'une d'entre elles, la plus proche de la sortie du hameau, comporte en outre deux portes en plein cintre, à l'appareillage de grès taillé, dont une fait office d'entrée de cave (COR31 - ci-dessous).



En revanche, la ferme Durand n'a été qualifiée que d'intéressante : elle est aujourd'hui divisée en plusieurs parcelles, destinées à l'habitation, et a subi plusieurs transformations de surface : grattage de l'enduit, ajout de velux, reprises des ouvertures.

Les autres grandes fermes de la commune, situées pour leur part en centre-bourg, ont des implantations plus variées, moins nettement organisées autour d'un espace clos. Le logis présente alors soit son mur gouttereau, soit son pignon sur la rue. L'accès se fait cependant toujours par l'intérieur de la cour, à une exception près, celle de la ferme située au 40, rue de l'Orme-Creux (page suivante). Dans ce dernier cas, les bâtiments ont une configuration tout à fait originale, avec un logis imposant, complètement détaché de ses

annexes, et dont l'accès se fait côté rue après un petit jardin (mais peut-être s'agit-il là d'une reprise moderne). Dans les autres cas, logis et annexes sont toujours contigus, sans doute pour économiser la construction de murs.



Enfin, deux fermes de plus petites dimensions ont été recensées. L'une d'elles, déjà citée, a abrité pendant un temps l'école des filles, avant de reprendre sa fonction première. Toutes deux, entièrement en rez-de-chaussée surmonté d'un étage de combles, ont des annexes agricoles sur rue et présentent donc une façade aveugle.

3. Maisons rurales

Nombre d'édifices recensés : 11

Les *maisons rurales** comportent elles aussi des annexes agricoles ; un critère permet de les distinguer des petites fermes, à savoir la taille de ces annexes : lorsqu'elles sont plus petites que le logis, on parle de maison rurale.

Maisons rurales et fermes sont en proportion quasi-équivalentes dans le patrimoine recensé à Corbreuse, même si, à l'origine, les premières étaient sans nul doute en nombre plus élevé. Toutefois, cette typologie est la première touchée par les dénaturations lorsque le bâtiment perd sa fonction rurale, car il s'agit de constructions modestes, tant dans leur taille que dans leur mise en œuvre (cf. *infra*).

Les maisons rurales de Corbreuse utilisent toutes les implantations et toutes les formes possibles : tantôt en *bloc-à-terre** (quand logis et annexe sont placés sous le même toit), tantôt avec l'annexe en héberge, sur rue, en fond de cour, etc., si bien qu'il est impossible d'en définir un type ou même de les regrouper en catégories. Celles qui sont restées lisibles portent en outre les marques de plusieurs transformations et adaptations successives. Ainsi, les trois maisons ci-dessous ont été modernisées à des époques différentes pour répondre à de nouveaux besoins (notamment en termes d'ouvertures, reprises, élargies, parfois créées de toutes pièces). Cependant, leur structure est toujours lisible.



Certains bâtiments, aujourd'hui isolés (le plus souvent parce que les constructions alentours sont fortement dénaturées), faisaient sans doute partie à l'origine d'ensembles plus vastes. Ainsi, la maison rurale page suivante à gauche est située à l'entrée de ce qui a très probablement été une *cour commune**, dont l'entrée reste pavée de grès. Toutefois, les

autres bâtiments situés plus à l'arrière ont subi des transformations très lourdes. D'autres maisons rurales constituait peut-être des parties d'anciennes fermes morcelées (ci-dessous).



4. Pavillons et villas

Nombre d'édifices recensés : 3

Remarquable : 1 (COR27 – 13 rue d'Etampes)

La commune compte peu d'éléments représentatifs de l'avènement de l'habitat individuel, de la fin du XIXe siècle aux années 1950. Si les pavillons récents sont aujourd'hui surreprésentés, les constructions plus anciennes sont quasiment inexistantes. Seul un *pavillon** datant de la première moitié du XXe siècle a été recensé, rue de l'Orme-Creux (ci-contre). Sa volumétrie est caractéristique des pavillons de série vendus sur catalogue, ainsi que ses ornements : marquise, soubassement, encadrements de baies à décor crénelé, soulignés par un enduit plus clair et rappelés par la *modénature** courant sous le débord de toit et le long des arêtes de la façade. Les ouvertures semblent néanmoins avoir été reprises et les huisseries ont été remplacées par des éléments en pvc blanc.



Une *villa** a par ailleurs été qualifiée de remarquable. Son allure générale – notamment les souches de cheminées sur pignon et sa mise en œuvre, faite de moellons - laisse penser qu'elle a été construite au cours du XIXe siècle, avec des reprises dans la première moitié du XXe siècle (sans doute les ouvertures, surmontées de linteaux en métal ornées de rosettes destinées à en cacher les rivets). Sa façade est ornée d'une modénature discrète et son perron est couvert d'une grande marquise aux vitres colorées. Le bâtiment, encore entouré de ses annexes, semble malheureusement à l'abandon.



3. ETAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE

Sur 33 éléments recensés, 6 ont été qualifiés de remarquables, en raison de leur intérêt architectural et morphologique. Les 27 autres éléments ont été qualifiés d'intéressants, car ils ont été transformés. Leur structure restait cependant lisible.

Le nombre d'éléments bâtis avant 1945 mais non retenus car trop dénaturés s'élève pour sa part à 72, un chiffre important par rapport à la taille de la commune et au nombre d'éléments retenus. Cette altération générale du tissu bâti de la commune était déjà lisible lors de la comparaison entre le cadastre napoléonien (1827) et le cadastre actuel : outre le changement de tracé des rues, la commune se distinguait par l'impossibilité de recouper en de nombreux endroits les emprises au sol anciennes et actuelles. Ce phénomène s'est trouvé confirmé lors de l'enquête de terrain : plusieurs ensembles bâtis, tels des petites fermes ou des cours communes, ont disparu, tout du moins en partie, ou ont été morcelés puis transformés individuellement. Un simple passage dans la rue de l'Orme-Creux, où se concentrent de nombreuses modifications, suffit à prendre conscience de l'ampleur des dénaturations. La commune, proche de Dourdan, est devenue quasi-exclusivement résidentielle et ce changement de fonction se lit inéluctablement sur d'anciens bâtiments ruraux, particulièrement mal adaptés aux exigences actuelles en terme de confort d'habitat et de niveau de vie. Les logis, notamment ceux des maisons rurales, étaient en effet des constructions modestes, édifiées à l'économie : leurs ouvertures, par exemple, étaient rares et irrégulières, strictement adaptées à leur fonction. Elles sont alors très fréquemment

agrandies, élargies ou multipliées. Ainsi, dans l'ancienne cour commune représentée ci-contre, des lucarnes ont été ajoutées, les fenêtres en rez-de-chaussée ont été agrandies, l'une d'entre elle a été transformée en porte de garage, afin de rendre habitables des unités d'habitation autrefois très humbles. On note par ailleurs que cette ancienne cour commune est aujourd'hui divisée, une parcelle étant même isolée par une grille et un portail : la structure d'origine est donc perdue. Cette division ne touche pas que les petits ensembles : plusieurs fermes ont aussi été découpées en plusieurs logements.



Les annexes de maisons rurales ou de fermes, ont quant à elles perdu leur usage agricole : il s'agit donc aujourd'hui de les réinvestir, parfois au mépris de leur formes et fonctions d'origine. Elles deviennent alors garages, habitations annexes, etc. La tendance la plus généralement constatée consiste à remplacer les huisseries en bois par des éléments en pvc standardisés, souvent démesurés, qui brisent l'homogénéité et l'allure rurale des constructions. Le tout est fréquemment associé à des détails directement issus de la mode du « faux rustique » : lucarnes maçonnées mêlant enduit lisse et briques industrielles,

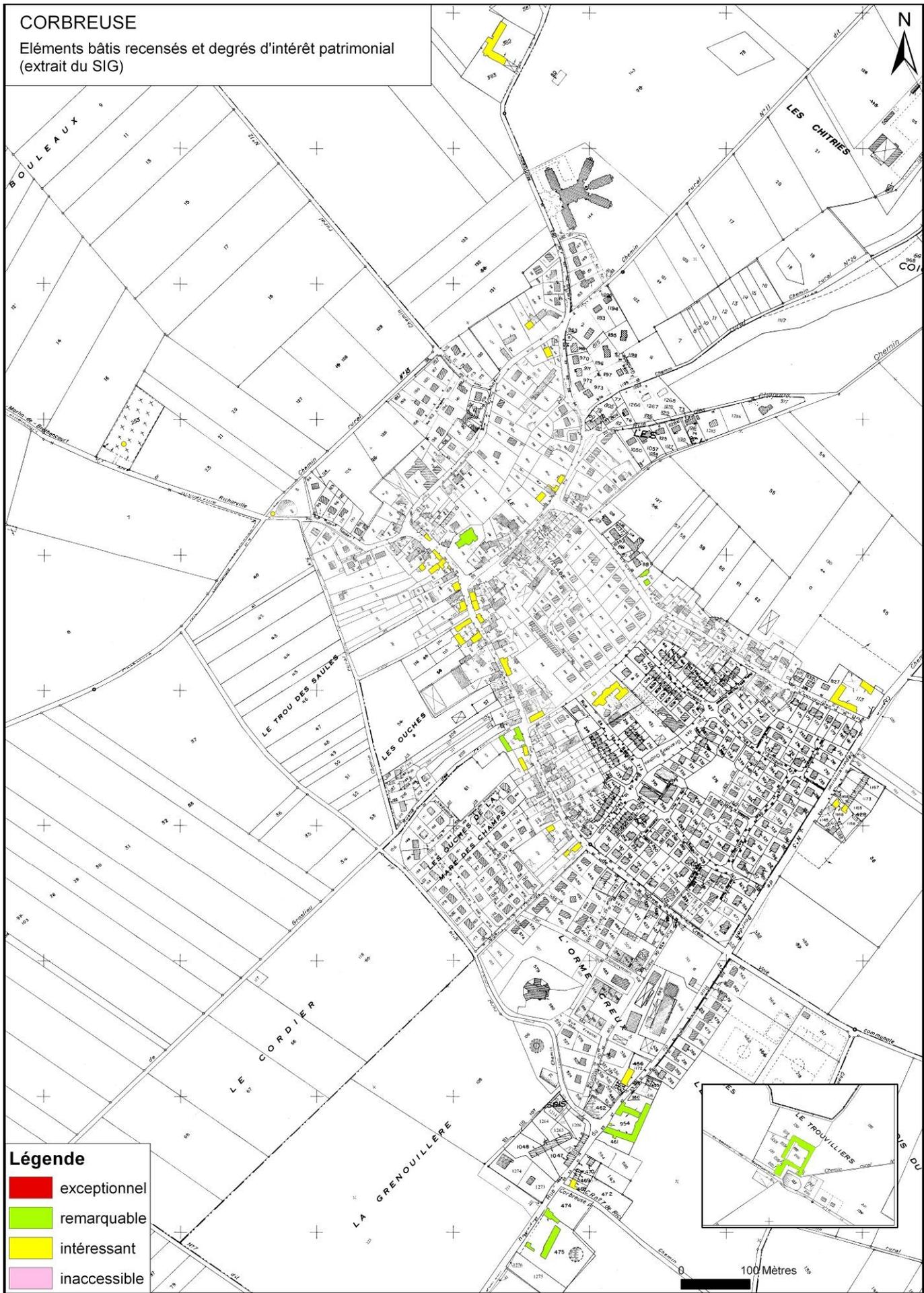


enduit de façade gratté pour faire apparaître les pierres de gros œuvre, les ancres en métal et souvent les linteaux de bois qui renforcent la maçonnerie au-dessus des ouvertures. Certains bâtiments par ailleurs intéressants perdent alors toute valeur patrimoniale.



CORBREUSE

Éléments bâtis recensés et degrés d'intérêt patrimonial
(extrait du SIG)



Légende

- exceptionnel
- remarquable
- intéressant
- inaccessible

GLOSSAIRE

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.

Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.

C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.

Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur

composition et leurs détails qu'êtr d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originelles, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Epi de faîte : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.

F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.

M

Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerciale, artisanale ou maraîchère.

Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)

Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et

aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocailage : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.

T

Tuiles de rive : tuile de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

